

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 21 Septembre (21/09/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**
Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), **Adjoint,**
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Michèle AJELLO DUGUE), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

08 – 21 Septembre 2017

CONVENTION D'OBJECTIFS AVENIR MOISSAGAIS

Rapporteur : Madame GARRIGUES.

Vu l'article L.1611-4 du code Général des Collectivités Territoriales concernant l'attribution de subventions aux associations,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2001-495 du 06 juin 2001 relatif aux droits des citoyens et leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération en date du 11 mai 2015 approuvant la convention d'objectifs entre la Ville de Moissac et l'association « Avenir Moissagais »,

Vu les éléments fournis par l'association,

AR PREFECTURE

082-218201127-20170921-CM20170921_08-DE
Regu le 27/09/2017

Le montant de la subvention (fonctionnement + manifestation) s'élève à 32 500 €

Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A 30 voix pour et 2 voix contre (Mme DULAC, M. CHARLES),

APPROUVE la Convention d'Objectifs passée avec l'Avenir Moissagais,

AUTORISE Monsieur le Maire à la revêtir de sa signature,

DECIDE le versement d'une subvention de 32 500 € à l'Avenir Moissagais.

Pour copie conforme

Moissac le 25 Septembre 2017

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :